

Groupe de travail régional pour la planification écologique de la ressource en eau dans le cadre de la Conférence des Parties (COP) d'Île-de-France

Jeudi 5 décembre 2024

Contexte

Cadre : groupe de travail ad-hoc organisé par la Préfecture d'Île-de-France, le Service Police et Protection de l'Eau (SPPE) de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT).

Lieu : Amphithéâtre Chassagne de la Préfecture d'Île-de-France.

Participants : environ 85 participants.

Ce volet « Eau » de la COP régionale a été introduit par Marie GAUTIER MELLERAY, Préfète Secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, aux côtés d'Olivier Blond, conseiller régional d'Île-de-France, délégué à la santé environnementale et à la lutte contre la pollution de l'air et de Daniel Marcovitch, Président de la commission territoriale Rivières d'Île-de-France.

Dans cette introduction, les grands enjeux en matière d'eau de l'Île-de-France ont été soulignés, dans un contexte de changement climatique, les projections faisant état d'une baisse importante des débits des cours d'eau et de l'intensification des sécheresses d'ici 2050, corrélativement à une augmentation des pluies intenses en hiver. Le cadre dans lequel s'inscrit le débat sur l'eau a également été rappelé, à savoir le Plan Eau 2023 avec un objectif de sobriété en termes de prélèvements de -10% à l'horizon 2030, corrélé à l'objectif de réduction des émissions de GES à hauteur de -55% par rapport à 1990.

La COP Eau s'inscrit ainsi dans une approche très transversale qui sera traduite dans une feuille de route régionale en début d'année 2025. La diversité d'acteurs mobilisée pour ces COP régionales a d'ailleurs été soulignée.

Un accent particulier a été porté par la Région d'Île-de-France sur les enjeux de désimperméabilisation des sols et de renaturation, qui impliquent de nouveaux modes d'aménager, s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature, de même que sur les enjeux de santé et de souveraineté alimentaire. La Région rappelle la sensibilité de la question agricole, avec une profession agricole en déprise, et une urgence à prendre en main les questions de substances dangereuses et de pollution des eaux et des sols.

Enfin, les constats de la COMITER en matière d'état des masses d'eau sont préoccupants, avec une augmentation des masses d'eau en mauvais état écologique et chimique et aucune réelle progression (20% de bon état contre 30% il y a 6 ans). L'impact de

l'urbanisation liée à une démographie en évolution doit nous amener à nous interroger sur les capacités d'absorption du milieu, notamment des rivières et à renforcer les actions de désimperméabilisation chaque fois que cela est possible, ainsi qu'à mieux performer l'assainissement.

Fort de ces constats, les années à venir seront décisives pour tenter de réduire et de s'adapter à ces impacts, sachant que corrélativement, la préservation des milieux aquatiques concourt à atténuer et à réduire les effets du changement climatique.

Suite à ces introductions, les débats ont été particulièrement riches, les 85 participants ont échangé lors des séquences participatives autour des 3 leviers suivants :

La sobriété dans l'utilisation de la ressource, avec le témoignage d'Olivier CAUDY, du département de la Seine et Marne, sur la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et les actions et financements engagés pour la réduction des fuites.

La protection des zones de captages, avec le témoignage de Gilles Lécole - Vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement de Grand Paris Seine & Oise (GPSEO) et maire d'Aubergenville : GPSEO a mis en place une protection de sa ressource en eau en contractualisant avec l'Etat dans le cadre d'un contrat territorial eau et climat.

La désimperméabilisation, avec le témoignage de l'EPT Est Ensemble. Marie Puijalon a présenté le projet « Le Grand Chemin la boucle verte de l'Est parisien », une boucle verte de 55 kilomètres qui se déploie sur environ 30 quartiers du territoire dont 6 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce projet a bénéficié des aides du fonds vert en 2023 à hauteur de 5 millions € soit 50% du coût.

Les résultats des débats de ces séquences participatives sont présentés ci-après.



Restitution de la séquence participative autour du levier n°1 : « Protection des zones de captage »

Priorisation des actions du levier

Une liste de **5 macro-actions issues du diagnostic national du Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE)** étaient proposées aux participants. Ceux-ci étaient invités à sélectionner l'une des 5 actions pour la désigner comme **prioritaire**. Les résultats du vote sont les suivants :

Actions proposées	Votes	%
Renforcer les actions réglementaires	19	30%
Animer et renforcer le dialogue territorial	13	21%
Mettre en place des stratégies foncières sur les terres agricoles	11	17%
Contractualisation des mesures de prévention	10	16%
Déployer des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sur les captages sensibles	10	16%

Sur 63 votes au total

Caractérisation de l'action prioritaire

Les participants étaient invités à **caractériser l'action ayant reçu le plus de votes** lors de la séquence précédente, soit l'action « **renforcer les actions réglementaires** ». Les participants pouvaient caractériser l'action en proposant des **contributions courtes** dans 3 catégories : **gains, opportunités, freins**. Ils pouvaient également **approuver les contributions** d'autres participants. **101 contributions** ont été recueillies de la part de **72 participants**. Les contributions sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Renforcer les actions réglementaires		
Gains	Opportunités	Freins
- Accélérer les mesures et les rendre plus efficaces - Avoir recours aux actions réglementaires, les actions volontaires n'étant pas suffisantes - Déploiement de paiement pour services environnementaux, par les acteurs usagers de l'eau - Définir un cadre réglementaire plus clair	- Utiliser les moyens réglementaires existants (cf. rapport IGEDD/IGAS) - Se convertir au bio et soutenir ces filières financièrement - Santé des agriculteurs - Mettre en place des indicateurs de suivi - Transition vers la protection des sols et l'agroforesterie	- Lobby agricole et industriel - Trop de réglementation, qui bloque l'acceptabilité - Difficulté de faire respecter la réglementation et de la contrôler - Trop de dérogations - Nouvelles molécules mises sur le marché sans contrôle - Faisabilité politique - Démarches administratives chronophages

- Informer et faire monter en compétence le parlement de l'eau - Gains en santé publique - Gains financiers - Gains pour les agriculteurs, l'eau et la biodiversité	- Décliner la trame verte et bleue - Mettre en place un parlement local de l'eau sur tous les territoires	- Implication nécessaire des filières aval (agro-industriels)
--	--	---

Proposition d'autres actions

Les participants étaient invités à **proposer d'autres actions à accompagner et favoriser pour protéger les zones de captages**. Ils pouvaient également **approuver les contributions** d'autres participants. **42 contributions** ont été recueillies de la part de **42 participants**. Les contributions synthétisées sont les suivantes :

Autres actions proposées
- Déployer et augmenter les critères des paiements pour services environnementaux (PSE) - Aider à la structuration de filières agricoles compatibles avec nos enjeux et accompagner le monde agricole dans ce changement - Réglementer les usages sur ces aires : planter des haies et promouvoir les pratiques sans intrants - Réduire les substances à la source - Développer des stratégies foncières - Taxer davantage les pesticides - Interdire les substances préoccupantes pour la ressource en eau (ex : PFAS...) - Renforcer les moyens humains pour faire cette animation - Tourner les commandes publiques des cantines vers le local et le bio - Poursuivre la démarche participative sous la forme d'un Grenelle de l'eau - Former l'ensemble des acteurs à de meilleures pratiques (alimentation, déplacement...) et les sensibiliser aux pollutions diffuses - Développer des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et des SAGE

Discussion lors de la séquence participative

Les participants étaient invités à **réagir à l'oral** tout au long de cette séquence participative.

Lors de cette séquence, les participants ont unanimement souligné la gravité de la crise hydrique en Île-de-France, exacerbée par le changement climatique, avec des impacts sur les nappes phréatiques, le réchauffement des cours d'eau et les tensions prévues sur les ressources d'ici 2050. Des initiatives ont été présentées, notamment le financement par l'agence de l'eau Seine-Normandie de pratiques agricoles plus durables et respectueuses de la ressource en eau, bien qu'insuffisantes selon certains acteurs pour protéger les captages d'eau. D'autres participants ont souligné que ces changements s'inscrivent dans

le temps long avec des résultats incertains, ne permettant pas d'être évalués rapidement ni d'améliorer le sort des agriculteurs.

La discussion a mis en lumière des **divergences sur les causes de pollution**, entre pratiques agricoles, pollutions industrielles et rejets urbains. La question du lien entre pollution de l'eau et agriculture a été débattue. Pour certains, la responsabilité des agriculteurs est surévaluée, ce qui contribue à nuire à leur métier. La **connaissance scientifique est jugée par ailleurs insuffisante** pour pouvoir déterminer les meilleures pratiques à employer pour la protection de l'eau. Sur les questions de pratiques agricoles, la validité des différences mesurées selon les pratiques agricoles de reliquats azotés entrée hiver (REH) a été contestée. Ces différences seraient, selon certains représentants de la profession, non-corrélées aux pratiques et beaucoup plus liées aux conditions climatiques. Le sujet des cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) a également été évoqué, pour mettre en avant que leur financement par les fonds européens a diminué de moitié depuis 10 ans alors qu'on en demande toujours plus aux agriculteurs dans le même temps.

Certains participants appellent à une sanctuarisation législative forte des captages et à un renforcement de la protection des eaux superficielles. Par ailleurs, des inquiétudes ont été exprimées quant au manque d'implication de l'État face à certains acteurs privés ayant des intérêts économiques. La controverse sur la mise en œuvre de technologies de traitement de l'eau jugées trop coûteuses, par exemple l'osmose inverse basse pression (OIBP) est également revenue dans les débats. L'urgence d'actions concrètes pour préserver la qualité et l'égalité d'accès à l'eau et de tarification a été également affirmée. Des participants pointent la nécessité d'un dialogue approfondi et défendent l'idée d'états généraux ou d'un Grenelle de l'eau pour structurer des actions, aboutir à une charte des opérateurs publics, renforcer le caractère intrinsèquement public des outils de production de l'eau potable et de la protection des captages. Ils prônent l'implication des citoyens comme « vigie citoyenne ». Le rôle de l'État, dont l'implication a pu être qualifiée d'insuffisante au regard de la responsabilité des pouvoirs publics, a été évoqué. Cette constatation a cependant pu être nuancée, un intervenant rappelant que les collectivités territoriales et les syndicats d'eau décident des choix d'organisation des services publics et jouent un rôle important dans l'application de la législation. A ce titre et face à l'injonction de renforcer les moyens des collectivités, une solution pourrait être de prioriser ces moyens autour des enjeux de transition écologique, en faisant des économies d'échelle notamment.



Restitution de la séquence participative autour du levier n°2 : « Sobriété dans l'utilisation de l'eau »

Priorisation des actions du levier

Une liste de **5 macro-actions issues du diagnostic national du Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE)** étaient proposées aux participants. Ceux-ci étaient invités à sélectionner l'une des 5 actions pour la désigner comme **prioritaire**. Les résultats du vote sont les suivants :

Actions proposées	Votes	%
Réduire les fuites sur les réseaux	12	29%
Mettre en place une tarification incitative sur les prélèvements et la distribution d'eau	8	20%
Sensibiliser et communiquer sur l'utilisation économe de l'eau	8	20%
Déployer des projets de réutilisation des eaux usées traitées	7	17%
Contrôler les prélèvements par télétransmission	6	15%

Sur 41 votes au total

Caractérisation de l'action prioritaire

Les participants étaient invités à **caractériser l'action ayant reçu le plus de votes** lors de la séquence précédente, soit l'action « **réduire les fuites sur les réseaux** ». Ils pouvaient caractériser l'action en proposant des **contributions courtes** dans 3 catégories : **gains, opportunités, freins**. Les participants pouvaient également **approuver les contributions** d'autres participants. **27 contributions** ont été recueillies de la part de **21 participants**. Les contributions synthétisées sont les suivantes :

Réduire les fuites sur les réseaux		
Gains	Opportunités	Freins
- Faire des économies d'eau et recourir à moins de prélèvements - Eviter de gaspiller et de perdre de l'eau potable - Effets immédiats entre les travaux et la consommation	- Prioriser les zones urbaines puisque les volumes y sont les plus importants - Prendre en compte le coût en énergie et en gaz à effet de serre (GES) de la production et de la distribution en eau potable - S'intéresser aux fuites après les compteurs - Utiliser l'eau de pluie localement	- Absence de compteurs individuels dans certaines copropriétés - Coûts très élevés - Eloignement des zones agricoles autour des grandes agglomérations, qui limite le potentiel de la REUT - Problématiques techniques d'intervention

Proposition d'autres actions

Les participants étaient invités à **proposer d'autres actions à accompagner et favoriser pour plus de sobriété dans l'utilisation de l'eau**. Les participants pouvaient également **approuver les contributions** d'autres participants. **30 contributions** ont été recueillies de la part de **30 participants**. Les contributions synthétisées sont les suivantes :

Autres actions proposées
- Généraliser les compteurs individuels, y compris dans les copropriétés pour que chaque usager puisse maîtriser sa consommation et réparer ses fuites - Changer de modèle économique de l'eau car la sobriété baisse les recettes alors qu'elle doit être promue, ou augmenter le prix de l'eau - Développer des projets de réutilisation des eaux grises systématiquement lors de la conception de bâtiments neufs pour les usages ne nécessitant pas de potabilité de l'eau - Séparation à la source des excréta pour réduire la consommation des chasses d'eau potable (ex de la récupération de l'urine comme engrais azoté) - Utiliser des plantes peu consommatrices en eau dans les massifs fleuris et espaces verts des communes et/ou ne plus arroser les plantes des espaces verts avec de l'eau potable - Sensibiliser le grand public avec des communications nationales sur les consommations réelles en eau et développer des classes d'eau pour les élus - Modifier nos pratiques agricoles en réduisant les productions agricoles dédiées à l'exportation qui requiert de l'irrigation en période estivale - Stockage d'eau de pluie en hiver pour irrigation en été - Financer des diagnostics ressources pour les entreprises et proposer des plans d'actions pour réduire sa consommation d'eau et d'énergie - Valoriser l'importance de l'eau au robinet comme eau potable, comparativement à l'eau en bouteille - S'inspirer des politiques publiques du domaine de l'énergie (France Renov, CEE, etc...) pour orienter les politiques publiques de l'eau vers une incitation à la sobriété

Discussion lors de la séquence participative

Les participants étaient invités à **réagir à l'oral** tout au long de cette séquence participative.

Lors des échanges, plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d'améliorer la gestion et la sobriété dans l'usage de l'eau, en insistant sur l'importance d'une connaissance fine des prélèvements et des consommations. Il a été mis en avant le besoin d'une véritable révolution culturelle concernant la consommation d'eau pour atteindre les objectifs de sobriété de 10 à 14% selon les secteurs, qui ne sont en soi pas suffisants et ne prennent pas en compte la consommation importée par la production de biens (industrie textile ou alimentation notamment). Ainsi, l'importance d'une connaissance fine des consommations a été soulignée. De même, un participant a complété ce point en plaidant

pour une meilleure connaissance et identification des usages, notamment dans les secteurs agricoles et municipaux, afin de pouvoir proposer des alternatives plus sobres. Lors d'une autre prise de parole, le projet OCAPI, porté par une chaire de recherche de l'Ecole des Ponts et Chaussées a été présenté. Ce dernier explore la gestion séparative des urines et matières fécales pour réduire l'utilisation d'eau potable pour les sanitaires et valoriser les nutriments comme l'azote ou l'urine dans l'agriculture, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre liées aux produits phytosanitaires et en renforçant la souveraineté alimentaire. Un participant s'interroge cependant sur la qualité de cette ressource, l'urine pouvant par exemple être sujette à pollution médicamenteuse.

D'autres participants sont revenus sur l'urgence d'un contrôle accru des acteurs privés par les pouvoirs publics, en intégrant des approches systémiques dans la gouvernance de l'eau, notamment pour atteindre les objectifs de sobriété et de décarbonation. La nécessité d'une sensibilisation citoyenne a été soulignée, avec des propositions comme :

- la hiérarchisation tarifaire comme instrument pour décourager le gaspillage,
- un contrôle par « vigie citoyenne »,
- des mesures de dissuasion visant à éviter des réductions de prix pour les gros consommateurs d'eau.

Poursuivant sur cette idée, certains participants ont dénoncé des incohérences par rapport à l'objectif de sobriété, comme la signature de contrats incitant à une augmentation de la consommation d'eau ou des tarifications défavorisant la sobriété des usages. Il est ainsi mentionné que certaines technologies de traitement de l'eau potable (ex OIBP) pourraient à l'avenir conduire à augmenter les prélèvements de 20% alors que le Plan Eau prévoit une baisse généralisée de 10%, et induire une hausse de consommation énergétique importante. Les contrats en cours de négociation qui induiraient une baisse du prix de l'eau systématique dans le cadre d'une consommation en hausse les 20 prochaines années sont jugés non cohérents et en contradiction avec les objectifs de sobriété.

Les participants de la COP ont ainsi de nouveau appelé à une mobilisation citoyenne et politique pour garantir une gestion durable et équitable de la ressource.



Restitution de la séquence participative autour du levier n°3 : « Désimperméabilisation »

Priorisation des actions du levier

Une liste de **5 macro-actions issues du diagnostic national du Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE)** étaient proposées aux participants. Ceux-ci étaient invités à sélectionner l'une des 5 actions pour la désigner comme **prioritaire**. Les résultats du vote sont les suivants :

Actions proposées	Votes	%
Conduire des opérations de végétalisation en ville	15	38%
Intégrer un coefficient de pleine terre dans les documents d'urbanisme	12	31%
Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la désimperméabilisation	7	18%
Mettre à disposition du foncier pour opérer des actions de désimperméabilisation	3	8%
Mobiliser des outils juridiques permettant de pérenniser les projets dans le temps	2	5%

Sur 39 votes au total

Caractérisation de l'action prioritaire

Les participants étaient invités à **caractériser l'action ayant reçu le plus de votes** lors de la séquence précédente, soit l'action « **conduire des opérations de végétalisation en ville** ». Ils pouvaient caractériser l'action en proposant des **contributions courtes** dans 3 catégories : **gains, opportunités, freins**. Les participants pouvaient également **approuver les contributions** d'autres participants. **48 contributions** ont été recueillies de la part de **46 participants**. Les contributions synthétisées sont les suivantes :

Conduire des opérations de végétalisation en ville		
Gains	Opportunités	Freins
- Lutte contre le réchauffement des villes et résilience face au changement climatique - Gains pour la biodiversité, les sols et la qualité de vie - Gains écologiques et en matière de santé publique - Gestion des eaux pluviales à la parcelle donc réduction du risque inondation - Arrêt de l'artificialisation et de l'imperméabilisation	- Augmenter les impôts sur l'imperméabilisation - Réduire la part de la voiture individuelle et redonner de la place aux piétons et espaces publics apaisés - Maintenir les objectifs ZAN sans les dérogations dernièrement intégrées par le parlement (Sénat, AN) - Végétaliser systématiquement une rue	- Conflits d'objectifs entre les actions de désimperméabilisation et celles de « bétonnisation » en parallèle - Difficultés d'entretien des voiries végétalisées - Place de la voiture en ville et réduction des places de parking - Conflits d'usages dans les espaces publics - Risque moustiques

des sols par des aménagements	en cours de réaménagement - Insérer les objectifs de trames vertes et bleues dans les PLU et PLUi - Réfléchir à une véritable politique foncière - Promouvoir la multifonctionnalité des espaces - Promouvoir de nouveaux modèles d'aménagement et de constructions, vers une ville plus perméable, et une gestion des eaux pluviales à la source	- Politiques d'aménagement classiques pas toujours adaptées à la gestion de l'eau à la source
-------------------------------	---	--

Proposition d'autres actions

Les participants étaient invités à **proposer d'autres actions à accompagner et favoriser pour renforcer la désimperméabilisation des sols**. Les participants pouvaient également **approuver les contributions** d'autres participants. **18 contributions** ont été recueillies de la part de **18 participants**. Les contributions synthétisées sont les suivantes :

Autres actions proposées
- Encourager les « Chartes de l'arbre en ville » (entretien, arbre de pluie, retrouver le chemin de l'eau) - Augmenter les taxes sur le bitume pour éviter le déploiement de l'imperméabilisation des sols voire de l'urbanisation en extension - Protéger l'ensemble des zones humides et développer la trame brune - Sensibiliser les aménageurs sur les gains liés à la gestion des eaux pluviales à la source et former le public aux effets néfastes de l'imperméabilisation des sols - Agir sur les zones commerciales qui ont des forts taux d'imperméabilisation (parkings) - Travailler le positionnement des réseaux souterrains et essayer de regrouper les réseaux pour laisser des zones réellement en pleine terre, libres de contraintes - Arrêter les projets sur les terres agricoles - Maîtriser le coût du foncier - Massifier la perméabilisation et la végétalisation des cours d'école - Réduire les distances domicile-travail en rééquilibrant la répartition territoriale

Discussion lors de la séquence participative

Les participants étaient invités à **réagir à l'oral** tout au long de cette séquence participative.

Une participante souligne l'importance de croiser les recherches scientifiques sur la végétalisation urbaine avec des initiatives existantes, comme les études sur les arbres de pluie ou les essences adaptées au changement climatique.

Un participant aborde les **déséquilibres fiscaux liés à la taxe d'aménagement vis-à-vis de l'imperméabilisation, notamment la sous-taxation des parkings.**

Il évoque également la nécessité pour les collectivités de récupérer les moyens opérationnels et financiers dévolus aux Agences de l'eau par ailleurs soumises à un plafond mordant. Les collectivités pourraient ainsi financer des projets comme ceux de désimperméabilisation et de végétalisation, en particulier sur des zones tampons. En ce sens, plusieurs participants ont insisté sur l'hétérogénéité des territoires franciliens, où les enjeux varient selon leur densité et leur caractère plus ou moins rural, et sur le besoin d'une approche adaptée à chaque territoire.

Le problème spécifique des terres agricoles est également soulevé, dans le sens où ces terres sont bien souvent les premières sujettes à l'imperméabilisation des sols ou qu'elles sont souvent visées comme terrains de compensation environnementale des projets. La déperdition agricole se fait donc à deux titres (urbanisation et compensation de l'urbanisation), ce qui accentue la déprise agricole.

La complexité de concilier les objectifs écologiques de désimperméabilisation et d'adaptation au changement climatique, avec les objectifs sociaux et économiques, ici la place de la voiture qui serait menacée par la désimperméabilisation, a été débattue. Sur le plan social, certains participants estiment que de telles mesures provoqueraient l'éloignement des populations souvent moins aisées par, d'une part, le prix des loyers et, de l'autre, le renforcement des contraintes pour les automobilistes. Un intervenant répond que si la désimperméabilisation peut, en effet, conduire à réduire la place de la voiture et du stationnement, elle peut aussi en rationaliser l'usage et renforcer le transport public tout en jouant son rôle vis-à-vis de la réduction des îlots de chaleur en ville.

Pour un intervenant, une réflexion globale est à mener pour transformer la région en profondeur afin de **remodeler les mobilités tout en renforçant la végétalisation**, ce qui nécessite une décentralisation urbaine de l'Île-de-France et **l'émergence de nouveaux pôles.**

Les difficultés de financement des projets de désimperméabilisation sont également évoquées, en particulier dans le contexte d'endettement actuel de la France. Cependant, il est mis en avant que les Agences de l'eau subventionnent des projets de désimperméabilisation, en particulier si la pleine terre est restaurée, pour une meilleure infiltration et un renforcement la biodiversité. Revenant sur une précédente problématique, un participant invoque le fait que les capacités d'investissement sont absorbées par les acteurs privés et ne peuvent plus être redéployées sur les politiques de préservation de la ressource.



Conclusion et suites

Ce débat sur l'eau est venu clore les COP régionales d'Ile-de-France, qui ont **mobilisé d'octobre à décembre** l'ensemble des acteurs des territoires, lors de débats dédiés qui ont permis de **définir des leviers d'actions afin de répondre aux grands enjeux de la transition écologique en Ile-de-France, autour de huit thématiques** (alimentation, logement, biodiversité, bâtiments tertiaires, forêts et bois, énergie, industrie, économie circulaire et déchets, eau). Ces débats font **suite au diagnostic régional** établi en mai 2024 qui met en lumière les principaux enjeux de la région pour cette transition ainsi que des premiers leviers d'actions.

Un diagnostic consolidé sera prochainement publié sur la page de la COP régionale Ile-de-France :

<https://www.planification-ecologique-idf.fr>

La dynamique se poursuivra en 2025 par le partage des projets et idées afin d'enrichir la feuille de route francilienne de la planification écologique. Qu'il s'agisse d'une nouvelle initiative, d'un projet existant ou encore en cours de conception, les propositions qui seront mises en avant pourraient bénéficier d'un véritable coup d'accélérateur grâce à l'implication des partenaires mobilisés dans cette COP Eau.

Les projets peuvent être déposés sur la plateforme dédiée de cette même page :

<https://www.planification-ecologique-idf.fr/blog/2428/partagez-vos-projets-de-transition-ecologique>

ou via linkedin :

<https://lnkd.in/eMMDnPWj>